



UEO VEE (Validation de l'Engagement Étudiant)

Présentation

Objectifs

Cette UEO permet de valider la réalisation d'un engagement étudiant pendant l'année universitaire. Selon l'importance de l'engagement, en temps de travail et en compétences développées, l'étudiant peut sélectionner cette UEO sur un semestre ou sur deux semestres consécutifs d'une même année ou entre deux années (S2/S3, S4/S5).

Un même engagement (même mission et même structure d'accueil) ne peut donner lieu qu'à une seule inscription (sur un ou deux semestres), par contre si l'étudiant effectue au cours de sa licence d'autre engagement associatif il peut à nouveau sélectionner cette UEO VEE.

La validation de l'engagement étudiant peut également se faire via l'option facultative, choisir la VEE dans l'UEO VEE permet de valoriser les compétences acquises dans cet engagement dans son parcours de formation et de le créditer. Les notes obtenues participent donc au calcul de la moyenne semestrielle. Cela permet aussi de libérer du temps dans la semaine de l'étudiant qu'il peut ainsi consacrer à son engagement.

Vous devez vérifier en amont de votre inscription que votre engagement est reconnu dans le cadre de la [Validation des Engagements Étudiant](#).

La possibilité de valider le bloc sur un ou deux semestres dépend de l'importance de votre engagement, en temps de travail et en compétences développées.

Quelles démarches dois-je effectuer pour réaliser la VEE ?

Tout étudiant·e souhaitant faire reconnaître et valoriser son engagement dans le cadre de sa formation doit choisir l'enseignement VEE (UEO ou à l'option d'enseignement facultatif VEE) lors des inscriptions aux enseignements. La validation de son inscription aux enseignements lui permettra ensuite d'accéder à un formulaire d'inscription sur l'espace Coursus dédié à la VEE.

En cas d'interrogation sur la nature de l'engagement, le projet est examiné par les VP responsables de la VEE. Après examen, la DÉVU informe l'étudiant·e de l'acceptation de sa demande.

Aucune évaluation ne pourra être réalisée si l'inscription aux enseignements n'a pas été effectuée.

LES ETAPES

1. **Recherche de l'association** : recherchez une association. Définissez les missions et les horaires avec le·la référent·e (24h / semestre)
2. **Inscription aux enseignements** : réalisez votre inscription aux enseignements en ligne ou auprès de votre scolarité. Cette étape est **obligatoire** pour accéder à l'espace Coursus de la VEE.
3. **Reconnaissance d'engagement** : complétez le formulaire de demande de reconnaissance d'engagement sur Coursus (N.B : Vous aurez accès à l'espace Coursus dès le lendemain de votre inscription à la VEE)
4. **Engagement** : réalisez votre engagement selon les critères définis en début d'année avec l'association.
5. **Validation de l'enseignement** : déposez votre présentation sur Coursus.

Quelles sont les modalités d'évaluation de la VEE :

Le choix d'évaluation de l'engagement implique que ce sont l'investissement personnel, la capacité d'analyse de l'étudiant·e sur son engagement et sur les acquis de son expérience qui sont globalement appréciés.

Cette modalité d'évaluation exige donc de la part de l'étudiant·e une reconnaissance de la valeur civique de son action et un engagement effectif et soutenu dans sa durée et son intensité.

- Dans le cadre des UEO, l'évaluation de la VEE rentre pour moitié dans l'acquisition des cinq crédits attachés à l'UEO, étant rappelé "qu'un crédit correspond à 25 à 30 heures de travail".
- Dans le cadre de l'option facultative, les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés au total semestriel.

En pratique, afin de permettre cette évaluation, l'étudiant·e devra déposer, au plus tard lors de la session initiale d'examen du semestre correspondant une présentation succincte de l'engagement et de ses acquis sous une forme numérique susceptible d'être mise à disposition de la communauté étudiante (pdf, vidéo, diaporama, texte).



Une évaluation, réalisée par l'association de la qualité de l'engagement de l'étudiant·e sous forme de questionnaire, sera également réalisée.

Infos pratiques

> Composante(s) : DEVU